

Carlton-House, lorsque le prince l'invita, de la manière la plus condescendante, à déjeuner pour le lendemain. "Ah ! mon dieu !" s'écria l'auteur de *Corrine*, comme le digne maire, "je ne puis avoir ce plaisir ; je suis engagée." Le prince retira son bras, et l'infortunée baronne n'eut plus de sa part ni courtoisie ni invitation. C'était agir en roi ; mais Louis-Philippe n'est roi que depuis quelques semaines.

On dit qu'à l'avenir il n'y aura des ambassadeurs français qu'à Londres, à Vienne, à Berlin et à St. Petersbourg, et qu'il ne sera envoyé que de simples chargés d'affaires aux autres cours. Par cette mesure, on épargnera 1,800,000 francs annuellement. *Galignani's Messenger*.

Le premier outrage commis par la populace, en forçant le Louvre, a été de couper en pièces la copie du portrait de Charles X par Sir Thomas Lawrence. Le portrait de son ex-majesté par Gerard a aussi été percé de 63 balles, tandis que le tableau de l'entrée de Henri IV à Paris n'en a reçu qu'une. Il avait été tiré treize copies du tableau de Gerard qui se trouvaient en différents hôtels de ville dans les provinces. Elles ont aussi été détruites.

*Substitut royal*.—Le second fils de Louis Philippe a été enrôlé dans la garde nationale à cheval, et le nom du troisième fils de sa majesté, le prince de Louisville, se trouve aussi sur le rôle de la seconde légion. On raconte à ce sujet une anecdote intéressante. Un billet de la garde fut envoyé pour la forme au roi, comme en étant membre ; sur quoi Louis-Philippe fit aussitôt venir le capitaine de la compagnie, M. Dupaty, et lui dit : "Capitaine, je crains que mes nombreuses occupations ne me permettent pas de remplir mon devoir en personne au corps de garde, mais comme la loi permet aux pères d'envoyer leurs fils comme substituts, je vous présente le mien ;" et le prince fut enrôlé comme membre de la seconde légion.

Quelques uns des curés, dans les départemens les plus éloignés, ont pris sur eux de refuser de prier pour le roi Louis Philippe. La circulaire suivante a été émanée à cette occasion par le préfet du département des Hautes Pyrénées. Elle est adressée aux maires. "J'ai ouï dire que dans plusieurs églises de ce département, les curés omettent de chanter le *Domine salvum fac regem Philippum*, &c. Il est nécessaire, pour me guider dans ma conduite, que je connaisse exactement les faits ; vous prendrez donc un soin particulier de m'informer avant le 1er Octobre, temps où je donne ordinairement l'ordre de paiement pour le clergé, si le curé de votre paroisse chante à la messe, dimanche, le *Domine salvum fac regem Philippum*, &c. Il n'est pas nécessaire que vous écriviez rien au curé sur le sujet ; vous vous contenterez de l'instruire de la teneur de ma lettre avant